DÉCISION DU MAIRE N°22-2026

Objet : Avenant N°5 - Marché 2024-PI-002 « Réalisation d'un complément d'étude de diagnostic et d'une mission de maîtrise d'œuvre » - ACCA

Le Maire de la Commune de La Salvetat Saint-Gilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment l'article 27,

Vu la délibération en date du 1er avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment le 4e,

Vu la Décision du Maire N°33-2024, relative au marché 2024-PI-002 « Réalisation d'un complément d'étude de diagnostic et d'une mission de maîtrise d'œuvre »,

Vu la Décision du Maire N°66-2024, relative à l'avenant N°1 au marché 2024-PI-002,

Vu la Décision du Maire N°73-2024, relative à l'affermissement de la tranche optionnelle « mission de maîtrise d'œuvre » du marché 2024-PI-002,

Vu la Décision du Maire N°12-2025, relative à l'avenant N°2 au marché 2024-PI-002,

Vu la Décision du Maire N°38-2025, relative à l'avenant N°3 au marché 2024-PI-002,

Vu la Décision du Maire N°66-2025, relative à l'avenant N°4 au marché 2024-PI-002,

Considérant que le montant des honoraires de la tranche optionnelle « mission de maîtrise d'œuvre », désormais définitif à l'issue de la phase APD, s'élève à 59 005.72 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de préciser la répartition de ces honoraires entre le mandataire et le cotraitant, conformément à l'organisation du groupement,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer l'avenant N°5 au marché 2024-PI-002, proposé par la société ACCA - SAS, situé au 8 rue du Tchad 31 300 TOULOUSE, représentée par M. Pascal ROBERT COLS.

ARTICLE 2
De régler les honoraires dûment répartis entre les membres du groupement comme suit :

Mandataire : ACCA - SAS

- 35 446.05 € HT
- 42 535.26 € TTC

Cotraitant : PRAX

- 23 559.67 € HT
- 28 271.60 € TTC

Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants, à l'article 2031.

Fait à La Salvetat-Saint-Gilles,
Le 3 avril 2026,

M. le Maire,
François ARDERIU,

MAIRIE de LA SALVETAT-ST-GILLES
31 (Haute-Garonne)
5